



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Direction des politiques territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE

Bureau des contrôles budgétaire et de la légalité

ARRETE N° 2012347-0002 du 12 décembre 2012
portant modification des statuts du syndicat de
bassin pour l'aménagement et l'entretien de la
rivière de l'Erve

La préfète de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1985 modifié portant création du syndicat,

Vu la délibération du comité syndical en date du 10 juillet 2012,

Vu les avis réputés favorables des communes de Saint Léger et de Saulges en l'absence de délibération,

Vu les avis émis par les conseils municipaux de :

Assé le Bérenger	en date du	21 septembre 2012
Ballée	----	24 septembre 2012
Chammes	----	28 août 2012
Chémeré le Roi	----	30 août 2012
Evron	----	27 septembre 2012
Saint Georges sur Erve	----	3 septembre 2012
Saint Jean sur Erve	----	3 septembre 2012
Saint Pierre sur Erve	----	28 septembre 2012
Sainte Suzanne	----	14 septembre 2012
Thorigné en Charnie	----	21 septembre 2012
Torcé Viviers en Charnie	----	4 septembre 2012
Vaiges	----	30 août 2012
Vimarcé	----	11 septembre 2012
Voutré	----	5 octobre 2012

portant sur la modification des statuts du syndicat de bassin pour l'aménagement et l'entretien de la rivière de l'Erve,

Considérant que la condition de majorité prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales est remplie,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

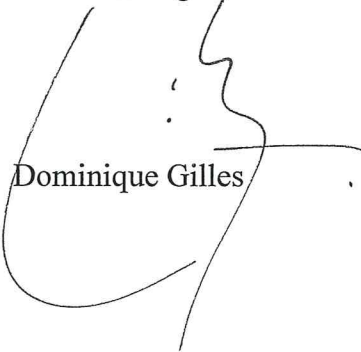
A R R E T E :

Article 1^{er} : les statuts du syndicat de bassin pour l'aménagement et l'entretien de la rivière de l'Erve sont modifiés conformément au document joint.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont un exemplaire sera adressé aux :

- ✓ président du syndicat du bassin de l'Erve,
- ✓ maires des communes adhérentes,
- ✓ directeur départemental des finances publiques,
- ✓ trésorier d'Evron,
- ✓ directeur départemental des territoires.

Pour la préfète et par délégation
le secrétaire général


Dominique Gilles